



Succession familiale sur une maison

Par **Abby72**, le **26/03/2009** à **10:44**

Suite au décès de mon père j'ai demandé ma part d'heritage sur la maison familiale il y a 6ans ette maison a été estimée approximativement par deux de mes freres et soeurs a 75000 euros hors a ce jour la maison va être mise en vente a 115000 euros ai je le droit de demander la difference sur cette estimation réelle faite cette fois ci par un notaire?

Par **Upsilon**, le **27/03/2009** à **08:35**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Que s'est-il passé au jour de la succession? Vos cohéritiers vous ont payé une soulte?

Par **Abby72**, le **27/03/2009** à **10:56**

L'indivision a été faite mais pas de soulte j'ai seulement reçu ma part d'argent a partir de la sous estimation de l'époque.. et le notaire ne s'est même pas déplacé pour estimer par lui même la maison c'est un de mes frères qui avec ma soeur ainée a donné cette estimation mais aujourd'hui le successeur de ce notaire c'est lui d'placé et l'a estimé de 115000 a 130000 euros pour la prochaine vente prévue de la maison.